

**RÈGLEMENT NUMÉRO 255 CONCERNANT LES MODALITÉS
DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

ATTENDU QU'il y a lieu de se prévaloir de nouveau des articles 433.1 du Code municipal du Québec pour modifier et remplacer les modalités de publication des avis publics déterminées par le règlement numéro 240 principalement pour prévoir que les avis officiels seront ceux publiés sur le site internet et que les copies publiées dans les journaux ou affichées au bureau municipal, le seront uniquement à des fins informatives;

ATTENDU QU'un avis de motion, accompagné du projet de règlement numéro 255 a été donné à la séance du conseil tenue le 30 août 2023 par madame **Mylène Labre**;

POUR CES MOTIFS,

23-10-04-10

Il est proposé par monsieur **Réjean Fournier**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu :

qu'un règlement portant le numéro 255 **soit adopté** et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Publication des avis publics

- 1.1 Tous les avis publics de la MRC sont publiés en français sur son site Internet à l'adresse suivante www.mrcvs.ca.
- 1.2 Une copie de ces avis publics sera, dans les jours suivants, affichée sur le babillard au bureau de la municipalité, ou le cas échéant, à l'endroit fixé par résolution du conseil, publiée dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité et transmise au greffier-trésorier des municipalités locales concernées.
- 1.3 La copie visée à l'article 1.2 doit mentionner qu'elle est publiée à titre informatif et indiquer l'adresse du site internet où l'original a été publié ainsi que la date de sa publication.

ARTICLE 2 Modalités concernant les demandes de soumission publiques

Les modalités de publication des demandes de soumission publique visée à l'article 935 du Code municipal du Québec prévalent sur celles prévues par l'article 1 du présent règlement.

ARTICLE 3 Modification et remplacement du règlement 240

Le présent règlement modifie et remplace le règlement numéro 240.

ARTICLE 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



Guy-Lin Beaudoin
Directeur général et greffier-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 4 octobre 2023.

Entré en vigueur le 12 octobre 2023.

CERTIFICAT DE PROMULGATION

Règlement numéro 255

Nous, soussignés, messieurs Patrick Bousez, préfet, et Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifions que le Règlement numéro 255 intitulé « **Règlement concernant les modalités de publication des avis publics** » est entré en vigueur le 12 octobre 2023.

En foi de quoi, nous donnons ce certificat, ce 12^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-trois (2023).



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et greffier-trésorier